



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 12 MARS 2019

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, - MM LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs : M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M BÉNARD
M BRIBET donne pouvoir à M DELAFOSSE

Absent excusé : M LE TIRANT

Secrétaire de séance : M Philippe LANDREIN

La séance s'ouvre à 20h30

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 12 février 2019 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Choix de l'entreprise pour recherche amiante sur la RD214 avant travaux

Afin de réaliser les travaux d'aménagement sur la RD214, il est nécessaire de faire des tests d'amiante sur la longueur totale de la Route Départementale. Il est proposé après analyse des offres le Laboratoire du Calvados pour 10 carottages sur 2 km avec 2 couches de matériaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis du Laboratoire du Calvados pour 2.230,00 €HT.

Vote : unanimité des présents

2. Convention Fourrière pour animaux

La commune souhaite renouveler sa convention d'adhésion au service de fourrière animale de la Communauté Urbaine Caen la Mer, située à Verson, pour une durée de 3 ans (01/01/2019 au 31/12/2021). Le coût s'élève à 0.81 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne l'autorisation à M le Maire de signer la convention.

Vote : unanimité des présents

3. Modification Indice Brut Terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de revaloriser l'Indice Brut Terminal de la fonction publique, fixé par décret, pour le calcul des indemnités des élus afin à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour rémunérer le maire et les adjoints en appliquant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Vote : unanimité des présents

4. Transfert des pouvoirs de police du maire au président de la Communauté de Communes Vallées Orne Odon pour la compétence assainissement

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est concernée par le transfert des pouvoirs de police administrative « spéciale » pour la compétence assainissement. La commune peut s'opposer à ce transfert si elle le souhaite. M le Maire propose de ne pas s'opposer sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ne pas s'opposer à ce transfert.

Vote : unanimité des présents

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 43 route de Fontaine
5 chemin des Fresnes
47 route de Fontaine

Dépôt de déclaration préalable : construction garage – Pré d'Oisy 1, lot 14

Dépôt de permis de construire : construction maison individuelle - Pré d'Oisy 1, lot 12

Informations

- La commune a décidé de faire appel au jugement du Tribunal Administratif du 31/12/2018 reçu le 12/01/2019
- Chemin des Saules, une zone de retournement doit être étudiée
- Travaux en cours de finition dans la salle polyvalente
- Point budget le 19/03/2019 à 20h30
- Pour tenir compte des nouvelles maisons le long de la route de Fontaine, La Poste a demandé de changer les numéros de rue ; la mairie se rapprochera des propriétaires des habitations concernées
- La mairie prépare un courrier au Conseil Départemental pour rappeler l'urgence de la mise en œuvre de la fibre sur le territoire de la Baron sur Odon

Quelques dates :

- 27 mars à 10h30 : championnat du Calvados UNSS VTT dans les bois de Baron
- 29 mars de 20h à 22h : soirée jeux
- 6 avril à 10h : matinée écocitoyenneté
- 9 avril à 18h : vote du budget
- 14 avril à 12h : repas du CCAS
- 26 avril à 20h30 : théâtre – compagnie de Carpiquet
- 27 avril : chasse aux œufs

Séance levée à 22h10

Le prochain conseil aura lieu le 9 avril 2019.

La secrétaire de séance

Philippe LANDREIN

Le Maire

Georges LAIGNEL

